



Retraité.es
au cœur
du mouvement
social

Dossier

Décembre 2019

La protection sociale

clé de voûte d'une société solidaire



Artisans et artisanes de ce monde

Renée Pruvost était directrice d'école. Elle est en retraite depuis 2007. Avec Jacqueline Perreau, professeure de Lycée Professionnel retraitée depuis 2011 et une vingtaine de bénévoles, elle anime la boutique «Artisans du Monde» à Arras. Créée depuis 2000, cette antenne locale a ouvert ce magasin en 2003.

À la retraite, Renée s'est installée près d'Arras. «J'ai donné pendant quelque temps des cours de français à des femmes nouvellement arrivées en France ou désireuses de se perfectionner, en utilisant mes compétences professionnelles. Puis après quelques voyages et la découverte des conditions de vie dans certaines parties du monde, j'ai changé mes priorités et décidé de m'engager dans une association qui interviendrait directement auprès des populations en difficulté. C'est comme cela que j'ai découvert le magasin «Artisans du Monde» et que j'ai rencontré Jacqueline. L'association qui ne fonctionne que sur le bénévolat m'a tout de suite intéressée et je me suis intégrée rapidement dans l'équipe. Maintenant, je donne de mon temps toutes les semaines au magasin et comme trésorière adjointe ».

Un commerce plus humain et durable

À la réception de chaque client.e, elles expliquent leur engagement : « promouvoir un commerce équitable par un soutien aux producteurs par un prix juste à l'achat négocié avec les différentes parties prenantes ». Les marchandises proposées à la vente - aussi bien alimentaires qu'artisanales - sont toutes issues de groupements de producteurs ou de productrices (60%). Ces dernier.es sont démarché.es par « Solidar'Monde » coopérative d'achat qui coordonne l'importation et la distribution des produits. Les marchandises proposées dans le point de vente proviennent à 75% de « Solidar'Monde », le reste d'autres producteurs et productrices respectant les mêmes principes.

Une filière intégrée

Jacqueline insiste : « Nous soulignons toujours le respect de la filière intégrée et les 10 principes du commerce équitable

« On encourage
l'artisanat local
en respectant
la culture et
le savoir-faire »

(WFTO*). La défense des droits fondamentaux des droits humains, l'absolue souveraineté alimentaire des populations (en Bolivie, le quinoa a été cultivé à outrance : une obligation de conserver une agriculture vivrière leur a été signifiée), le respect d'objectifs de développement durable, vers une agriculture biologique motivent notre engagement. On encourage l'artisanat local en respectant la culture et le savoir-faire, ce qui est très important pour nous. Les groupements que nous sollicitons sont plutôt en difficultés : parias en Inde, femmes au Kenya, veuves de guerre et réfugiées syriennes au Liban... Ce n'est pas toujours facile, le manque d'aide des collectivités locales, le maintien de

l'équilibre financier de l'association, la vie du magasin et la difficulté de renouveler les bénévoles demandent beaucoup d'énergie. Mais nous avons vraiment le sentiment d'améliorer petit à petit les conditions de vie des artisan.es et paysan.nes ». Un grand moment de l'association est l'accueil d'un producteur ou d'une productrice au magasin lors de la quinzaine du commerce équitable organisée tous les ans – la 20^e édition aura lieu au printemps 2020. « Cela renforce les liens entre notre engagement et le travail effectué au loin. En cette fin d'année, pensez à venir dans nos magasins pour vos cadeaux de fin d'année! »

● **Propos recueillis par Alain Dercourt**

*World Fair Trade Organization :

La Fédération Artisans du Monde regroupe les associations locales et organise le réseau de distribution associatif et militant. Artisans du Monde défend depuis 1974 une vision engagée du commerce équitable : Vendre, informer, sensibiliser et faire pression... ► www.artisansdumonde.org



Sommaire

Dans mon association

02 > Artisans et artisanes de ce monde

Actu

- 04 > Actions... en hausse!
- 05 > Soutenons le référendum pour la loi contre la privatisation des Aéroports de Paris (ADP)!
- 06 > Pensions de janvier... des plus, des moins et la division.

Dossier

- 07 > La protection sociale, clé de voûte d'une société solidaire
- 08 > Protection sociale et Complémentaires : le début d'un débat?
- 09 > Trou de la Sécu: lequel?
- 10 > Les dépenses de santé et les prises en charges

Actu

- 11 > Extension de la pauvreté
- 12 > Propositions de Jean-Paul Delevoye sur les retraites

Pour vos papilles

- 13 > Le Ciron: des Cérons aux Sauternes

Sortir et découvrir

- 14 > En Gironde, la vallée du Ciron

3 questions à...

- 16 > Benoît Teste

Encart joint à Fenêtre sur cours n° 463

Numéroté de 1 à 16 – distribué aux adhérents retraités
 Hebdomadaire du Syndicat National Unitaire des instituteurs,
 professeurs des écoles et PEGC – 128 Bd Blanqui - 75013 Paris.
 T. : 01 40 79 50 00 – snuipp@snuipp.fr

Directeur de la publication: Régis METZGER

Rédaction: Jacques BRILLET, Joël CHENET, Alain DERCOURT,
 Olivier KOSC, Jacques LECOFFRE, Soazic LE LANN, Deny NONNET,
 Claude RIVÉ.

Conception graphique et mise en page: Emmanuelle Roncin
 et Clément Chassagnard

Impression: L'imprime – ISSN 1241-0497 • CPPAP 3695 D 73 S

Ça craque!

« Le niveau de vie des retraités ne doit pas être dégradé, il doit être le même et continuer à progresser » déclarait le président de la République à Rodez le 3 octobre.

Pourtant, toutes les décisions prises vont à rebours du discours qui se voulait rassurant. Le recul du pouvoir d'achat des retraité.es, la baisse de leur niveau de vie se poursuivent, même si le gouvernement n'ose pas le gel complet des retraites l'année des élections municipales.

L'affaiblissement de la Sécurité Sociale est organisé. Nombre de retraité.es (et d'autres) souffrent de la crise sanitaire qui va s'étendre si les puissants mouvements des personnels de santé soutenus par l'opinion ne sont pas entendus. Les services publics sont toujours dans le viseur avec les premières applications de la loi Fonction Publique votée cet été.

Mais l'inquiétude grandit dans les rangs de la majorité. Flottement emblématique: le gouvernement peine de plus en plus à convaincre du bien-fondé de sa contre-réforme des retraites à points. Plus d'équité? Le slogan est si peu crédible qu'il annonce une réflexion sur des mesures pour les cheminot.es, la RATP, les policier.es, les personnels de santé, les enseignant.es... Des progrès pour toutes et tous? Confronté aux résistances qui s'élargissent, il a évoqué la « clause du grand-père », avec une application des mesures aux seules personnes qui entreront dans le monde du travail en 2025. L'obsession? Bloquer la part de PIB consacrée aux retraites malgré l'augmentation du nombre de retraité.es. Il a même demandé au COR de revoir sa copie du mois de juin dernier afin de pouvoir justifier une nouvelle régression avant 2025. Ce n'est pas une réussite.

Si les libéraux sont à la peine, c'est que passent par là les mouvements sociaux dont font pleinement partie les personnes à la retraite. Les initiatives du « groupe des neuf » pèsent. Comme les mobilisations en cours autour du 5 décembre, elles montrent que la justice sociale pousse à améliorer le système et pas à le démolir! Aux côtés des organisations de salarié.es et de jeunesse, nous continuerons de nous faire entendre. ● **Claude Rivé**



Actions... en hausse !

En cette fin d'automne, le climat change en France aussi sur le plan social.

Après plusieurs mois de grève et trois plans gouvernementaux, l'ensemble des personnels de santé a de nouveau manifesté le 14 novembre pour exiger des moyens supplémentaires pour l'hôpital public et pour l'ensemble du secteur sanitaire, social et médico-social. Médecins, aides-soignant.es, infirmier.es, chef.fes de service, professeur.es dénoncent les objectifs de dépenses de l'assurance maladie, les sources du déficit de la Sécurité Sociale et une prévision de nouvelles économies de plus de 4 milliards d'euros. La puissance de ce mouvement a contraint le président de la République le même jour à intervenir d'Épernay pour reconnaître la profondeur du malaise, « héritage de ses prédécesseurs », et annoncer sans autres précisions un nouveau plan d'urgence. Acté au prochain conseil des ministres, sera-t-il à la hauteur des demandes formulées ? On peut en douter compte tenu du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale et

des orientations économiques actuelles.

Dans les Universités, l'immolation par le feu d'un étudiant met dans la rue des milliers de jeunes qui reprennent sa dénonciation des conditions de vie faites aux plus modestes d'entre eux et la précarité qui s'étend. Ségrégations sociale et scolaire se superposent.

Alors que le « groupe des neuf » prépare la rencontre des délégué.es des départements à Paris, poursuivant ses démarches unitaires pour obtenir la revalorisation des retraites et pensions et un système d'indexation sur les salaires, le président de la République annonce qu'il veut rencontrer le même jour les partenaires sociaux !

Quelles réponses ?

Ce n'est pas la répression, comme celle développée lors du mouvement des gilets jaunes et encore moins la multiplication de mesures gouvernementales au service des « premiers de cordée » qui

pourront mettre fin à la colère sociale qui enfle. Avec la création du « prélèvement forfaitaire unique » c'est la première fois, depuis la mise en place de l'impôt sur le revenu en France il y a un siècle, que les revenus du capital sont moins taxés que les revenus du travail (prélèvement unique de 12,8% pour le capital contre un prélèvement progressif de 17 à 45% pour le travail).

Un niveau supplémentaire de régression sociale a été franchi. Le pouvoir cherche aussi à détourner cette colère vers des boucs-émissaires, les immigré.es et les musulman.es, n'hésitant pas, en durcissant le ton et les mesures, à créer les conditions d'une montée de l'extrême-droite.

Il est temps que nous brisions cette spirale des violences gouvernementales. Ces mobilisations (et d'autres) peuvent nourrir bien des convergences. C'est la voie que le SNUipp et la FSU ont choisie pour préparer le 5 décembre et ses suites. Pour défendre tous ensemble notre droit à mieux vivre et à être respecté.es. ● Jacques Brilllet, Deny Nonnet, Claude Rivé



© KEN YAM / UNSPLASH

Soutenons le référendum pour la loi contre la privatisation des Aéroports de Paris (ADP) !

Le gouvernement est cohérent et poursuit sans relâche ce que d'autres ont commencé depuis des années, c'est à dire la dislocation d'une société qui laissait encore une part aux bien communs, à la solidarité.

On l'a vu sur la fonction publique, sur la Sécurité Sociale, sur les retraites, les indemnités chômage et d'une manière générale sur les services publics.

La privatisation deviendrait LA solution. Les fiascos des privatisations des autoroutes et de l'aéroport de Toulouse n'ont pas servi de leçons. D'autres sont programmées comme les barrages hydroélectriques, l'ONF, les routes nationales, la Française des Jeux et maintenant les Aéroports de Paris.

La privatisation d'ADP est une aberration. Non seulement ses activités génèrent de la richesse pour le pays, mais ce serait aussi la plus grosse privatisation française de l'histoire - la troisième au monde, et aucune privatisation d'aéroport au monde n'a jamais inclus tant de milliers d'hectares constructibles n'ayant rien à voir avec l'activité d'un aéroport. Enfin sa gestion en terme d'enjeux écologiques et sociaux doit rester dans les mains de la puissance publique, et ne pas être livrée au privé.

En soutenant le principe d'un projet de loi qui vise à affirmer le caractère de service public de l'exploitation des aéroports de Paris, nous permettons le débat démocratique.

Il faut 4,7 millions de signatures pour déclencher un référendum. Le million est presque atteint! Faisons signer massivement!

Mode d'emploi : Le gouvernement ne fait aucune publicité sur le nombre des soutiens, et met tout en œuvre pour que la procédure soit compliquée et les signatures difficiles à comptabiliser. Alors suivez le mode d'emploi :

- Aller sur le site www.referendum.interieur.gouv.fr ou dans la mairie d'une ville suffisamment grande.
- Se munir d'une pièce d'identité (carte ou passeport) avec numéro – date de délivrance – département de délivrance, et de votre carte électorale.
- Prévoir une adresse mail à fournir.

Quelques conseils :

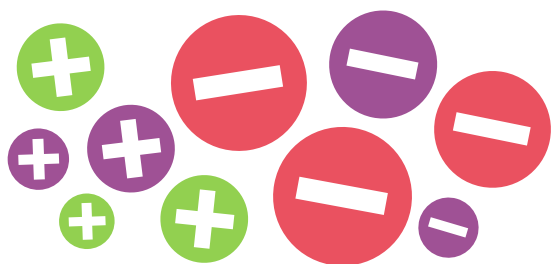
- Pas de virgule entre vos prénoms, juste un espace.
- Majuscule aux prénoms.
- Ne renseignez pas de code postal, renseignez directement le nom votre ville (de vote puis de naissance) en toutes lettres. Le site vous proposera des villes juste en dessous, cliquez sur le choix qui vous correspond.
- Recopiez les informations d'état civil présentes sur votre dernière carte électorale.
- Utilisez uniquement votre nom de naissance.

En cas d'erreur 404 ou de page « maintenance », réactualisez.

En cas d'erreur ou de difficulté avec le code de vérification, cliquez sur « Autre image » et persévérez. ● **Soazic Le Lann**

Pensions de janvier: des plus, des moins... et la division

Les projets de budgets général et de la Sécurité Sociale sont en débat avant leur adoption définitive courant décembre. Ils contiennent des mesures complexes aux conséquences directes sur le niveau de nos pensions perçues fin janvier.



Des plus... mais très loin du compte

Sur la pension : Le projet de loi de la Sécurité Sociale reprend les annonces gouvernementales :

- Hausse de 1% pour les pensions brutes inférieures à 2 000 €
- Pour les autres pensions, voir tableau ci-dessous tenant compte des effets de seuil.

Montant de la pension totale brute	Niveau de revalorisation
Supérieur à 2 000 € et inférieur ou égal à 2 008 €	0,8%
Supérieur à 2 008 € et inférieur ou égal à 2 012 €	0,6%
Supérieur à 2 012 € et inférieur ou égal à 2 014 €	0,4%
Supérieur à 2 014 €	0,3%

La pension brute est l'ensemble retraite de base + retraite complémentaire (ARGIC, ARCCO, IRCANTEC, éventuellement RAFFP) + pension de réversion avant toute retenue de CSG et CRDS. La pension nette qui arrive sur le compte bancaire et dépend du niveau de CSG, est donc inférieure.

La hausse de 1% (correspondant à l'indice des prix retenu pour 2019 utilisée aussi pour les retraites complémentaires) entérine de fait un nouveau décrochage du niveau de vie des retraités par rapport aux actifs et actives. Aucun rattrapage du pouvoir d'achat après les années de gel et de sous indexation n'est prévu.

Avec... la baisse de l'impôt sur le revenu : Le taux de la première tranche passera de 14% à 11%; la seconde tranche est ramenée à 25 406 €, contre 27 519 € en 2019. Le seuil d'entrée de la tranche à 41% passe de 73 779 € à 72 644 €.

La baisse sera intégrée dans le calcul du taux de prélèvement à la source en janvier 2020 et entraînera une «hausse» des pensions entre 21 et 29 € selon les situations fiscales individuelles ou de couple (250 à 350 € annuels).

Barème de l'impôt 2019 sur les revenus 2018 (pour une part de quotient familial)

Tranche des revenus	Taux d'imposition
Jusqu'à 9 964 €	0 %
De 9 964 € à 27 519 €	14 %
De 27 519 € à 73 779 €	30 %
De 73 779 € à 156 244 €	41 %
Au-dessus de 156 244 €	45 %

Des Moins: Les Retenues Mgen

L'AG de la MGEN a voté une hausse des cotisations dès janvier 2020. Elle dépend de la couverture choisie (Équilibre: + 0,5%; Référence: + 2%; Intégrale: + 2,5%) et de l'âge, une sur cotisation s'appliquant pour les mutualistes de plus de 70 ans.

Nouveauté: cette hausse s'applique sur le taux de cotisation et non sur le montant. (Exemple: pour un.e retraité.e de moins de 70 ans le taux de cotisation passera de 4,37% à 4,46% de la pension, pour un.e retraité.e de plus de 70 ans de 4,55% à 4,64%) Pour une pension de 2 000 € cela représente une hausse de 21 € annuels.

L'essentiel

Les différentes mesures concourent toutes à individualiser les situations et à gommer tout repère collectif. Si le gouvernement a dû procéder à quelques ajustements pour répondre aux mou-

vements des gilets jaunes et des retraités, sa politique reste la même: diviser les retraités en usant de la barre des 2 000 €, priver de ressources les services publics en diminuant les recettes fiscales et donc les différents budgets : global, Sécurité Sociale, collectivité

territoriales. Pour contraindre les dépenses de retraites dans les 14% de PIB, le pouvoir d'achat des retraités continue de se dégrader. Rien n'est fait pour les «dernier.es de cordée». Les mesures fiscales ne concernent que celles et ceux qui par essence paient des impôts, et les baisses des allocations pour les plus défavorisés sont maintenues, comme pour l'APL. Autant de raisons de poursuivre les mobilisations.

● Joël Chenet



Sommaire du dossier

07 > La protection sociale

08 > Retour sur l'ANI

09 > Trou de la Sécu : lequel ?

© SHANE ROUNCE/UNSPLASH

La protection sociale, clé de voûte d'une société solidaire

Avec les décrets de 1945 pris par Ambroise Croizat, le besoin que l'ensemble de la population soit protégé contre tous les aléas de la vie trouvait une réponse forte : la Sécurité Sociale était née, avec pour principes « l'universalité, l'unicité, l'égalité ».

Prise en charge des frais médicaux, du salaire en cas de maladie, retraite par répartition. Le système allait produire des avancées majeures et pour la première fois au service de toute la société : allongement de la durée de vie, accès aux soins démocratisé, mais aussi amélioration de la productivité du travail et du niveau de vie.

Dans la France du XXI^e siècle, le SNUipp-FSU et la FSU n'ont cessé d'agir pour défendre ces acquis sociaux basés sur la solidarité.

Répondre aux nouveaux enjeux de solidarité

Des défis nouveaux sont apparus. Dans notre société riche (et civilisée!), la perte d'autonomie, aléa de la vie parmi d'autres – et qui est loin de concerner les seules

personnes âgées – relève du champ de la solidarité intergénérationnelle. Elle implique le recours à la Sécurité Sociale.

Déjouer les attaques

L'assèchement du financement de la protection sociale est organisé. Les libéraux veulent affaiblir encore le contrôle des salarié.es et de leurs représentant.es sur une partie des richesses produites par leur travail, et de le transférer dans les seules mains des majorités politiques. C'est pourquoi les inégalités d'accès aux soins s'aggravent, les déserts médicaux s'étendent. Les hôpitaux étouffent. La gratuité s'éloigne : déremboursements, dépassements d'honoraires se multiplient. Les restes à charge deviennent insupportables et font l'objet pour les frais dentaires, d'optique et d'audiopro-

thèse d'un tour de passe-passe gouvernemental.

Les complémentaires de santé sont poussées à se substituer à la Sécurité Sociale. Si assurances et fonds de pension y voient avec gourmandise l'occasion d'un bond considérable de leurs profits, le mouvement mutualiste est déstabilisé. Il doit se recentrer sur sa mission première de prévention, d'innovation, de proposition sous peine de disparaître. Les projets de rendre obligatoire et contraignante l'adhésion des fonctionnaires à une complémentaire les priverait de leur choix et exclurait les retraité.es du système. Pour ceux-ci, l'aggravation du coût de la couverture est au bout.

L'offensive s'accompagne d'un brouillage orchestré autour des notions de cotisation sociale, d'impôt et de taxe.

Ce dossier aura été utile s'il aide à identifier le bras de fer qui s'annonce. Moderniser la protection sociale, situer les retraité.es dans cet enjeu clarifié, mérite notre implication.

ANI, protection sociale et complémentaire : le début d'un débat ?

Une loi de régression sociale

Cette loi, sous couvert de soi-disant nouveaux droits pour les salarié.es, a entraîné des mesures de régression sociale remettant en cause le droit du travail en France comme la mobilité imposée, la primauté des accords d'entreprise, la remise en cause du temps de travail ou des salaires contre le maintien des emplois, la création d'indemnité forfaitaire aux prud'hommes, etc. Dans la foulée, les lois travail amplifieront les reculs des protections.

Complémentaires de santé collectives

Avec l'ANI la loi généralise, depuis le 1^{er} janvier 2016, les « complémentaires de santé » collectives et obligatoires pour les salarié.es du privé. L'employeur finance à 50% leur adhésion en bénéficiant d'exonérations fiscales et sociales (près de 5 milliards!). Elle laisse de côté étudiant.es, chômeur.es, retraité.es et fonctionnaires. Les bénéficiaires, 4 millions de personnes, âgées de 20 à 60 ans (des « bons risques »), vont délaisser les contrats individuels et, par ricochet, renchérir le coût de ceux-ci, notamment pour les retraités. C'est une concurrence féroce à laquelle se sont livrées les compagnies d'assurance, notamment avec les mutuelles qui sont maintenant en difficulté. Les contrats pourront être assis

sur des « paniers de soins » minimaux, obligeant les salarié.es à recourir à une sur-complémentaire, renforçant l'inégalité face à la santé.

Et la fonction publique ?

Pour les fonctionnaires, l'employeur ne finance en moyenne que 3% de la complémentaire, soit moins de 6 € par an et par agent pour la moitié d'entre eux, avec moins de 3€ pour l'Éducation Nationale.

Cette loi a entraîné des mesures de régression sociale

Le dispositif de référencement des complémentaires a donné lieu à l'entrée des groupes « assurantiels » dans la Fonction Publique et les mutuelles « historiques » n'ont pas réussi à tenir leur place. La loi de transformation de la fonction publique, du 7 août 2019 ouvre la réflexion sur ce sujet. Se pose bien évidemment la question du financement. Cette obligation de complémentaire peut-elle être compatible avec le mandat FSU d'aller vers une prise en charge à 100% par la Sécurité Sociale? Elle se pose en termes différents d'une fonction publique à l'autre. La fonction publique territoriale cumulant les

emplois de catégorie C rend aigu l'accès à une complémentaire tandis qu'une partie des agent.es de la FP hospitalière, sans complémentaire, peut avoir accès aux soins dans leur établissement.

Cette question trouve toute sa place dans les débats du congrès FSU de décembre à Clermont Ferrand. Protection sociale et Complémentaires: le début d'un débat ?

100% Sécu

Le mandat de la FSU pour une protection sociale tendant à une prise en charge à 100% par l'assurance maladie des dépenses de santé est un point d'appui incontournable. De même la revendication d'une prise en charge à 100% de la perte d'autonomie formulée par l'ensemble des organisations qui composent le « groupe des neuf » est un objectif à gagner.

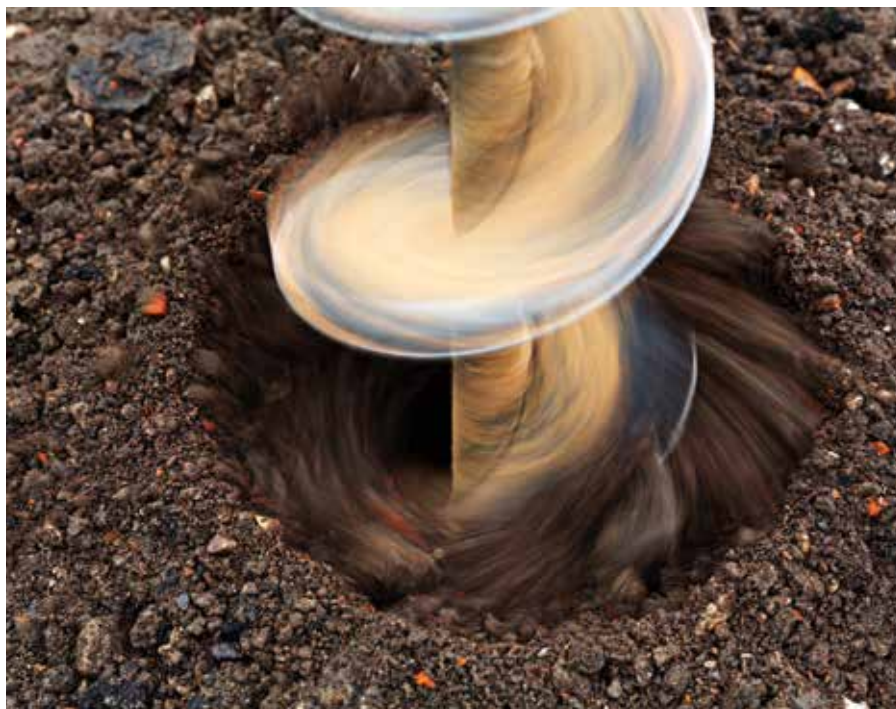
Ces principes sont d'autant plus importants que depuis 1967, les pouvoirs successifs, avec plus ou moins de constance ont cherché à reprendre le pouvoir autrefois confié aux représentant.es élu.es des salarié.es et ceux du patronat. Ils ont eu aussi comme objectifs de transférer sur les complémentaires (mutuelles, instituts de prévoyance ou assurances privées) une part de plus en plus significative de la prise en charge de la couverture santé.

Le « plaidoyer de la MFP »

Après l'obligation de complémentaires faite par l'ANI pour le privé, des discussions sont engagées dans la Fonction Publique. C'est dans ce contexte que la Mutualité de la Fonction Publique propose aux organisations syndicales de les associer au plaidoyer « Pour une politique ambitieuse de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique » s'appuyant sur « une participation financière des employeurs publics significative et suffisamment incitative ». Ce plaidoyer pourrait permettre d'engager l'État à mieux contribuer à la protection sociale de ses agent.es, mais sa mise en œuvre peut aussi contribuer au recul du rôle de la Sécurité Sociale.

La proposition de plaidoyer de la Mutualité de la Fonction Publique serait sans doute beaucoup plus convaincante si la même énergie était développée pour mener dans l'unité une campagne pour reconquérir une « Sécurité Sociale de haut niveau ». Un début de débat semble s'engager. Il est grand temps qu'à tous les niveaux de notre syndicalisme et de la mutualité, ces questions soient mieux travaillées et partagées.





© SHUTTERSTOCK

Trou de la Sécu: lequel?

Arme de destruction massive du discours politique, le « trou de la Sécu » est régulièrement évoqué pour prouver la nécessité de « faire des efforts ».

Baisser les retraites, reculer l'âge de départ, fermer les structures hospitalières, diminuer le nombre de soignants, transférer vers les mutuelles les dépenses de santé... Les libéraux n'ont jamais accepté que santé, protection sociale (ou éducation) échappent au secteur marchand; d'où leur acharnement depuis la Libération à tout faire pour casser la Sécurité Sociale. C'est dans ce contexte que doit être examinée la situation.

Mensonge!

Selon le Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale 2020, les comptes de la Sécurité Sociale seraient en déficit. Le régime général et le fonds solidarité vieillesse présentent bien un déficit de 5,3 Mds €*. Cependant, la différence entre les recettes des administrations de Sécurité Sociale - 633,3 Mds € - et les dépenses - 621,5 Mds € - affiche un excédent de 11,7 Mds €.

Le gouvernement siphonne la Sécu. D'abord, la loi de programmation des finances publiques pour 2018/2022 prévoit la contribution du secteur des admi-

nistrations de Sécurité Sociale à l'ensemble des administrations publiques (APU). Et l'État organise l'assèchement de son financement: les exonérations de cotisations patronales, liées au CICE, aux salaires payés au SMIC ou aux heures supplémentaires, pèsent lourdement sur ses ressources. Elles ne seront pas compensées, au mépris de la loi Veil (obligeant l'État à compenser à la Sécu toute exonération à l'euro près). Voilà comment le régime devient artificiellement déficitaire!

Le PLFSS avance des prévisions allant jusqu'à 2023. A cette date, du fait des nombreux sacrifices imposés aux salariés par les réformes successives, le régime des retraites présenterait un déficit de 6,6 Mds €, mais tous les autres régimes de la Sécu seraient excédentaires, tout comme l'ensemble des organismes de Sécurité Sociale avec un excédent de 23 Mds €.

Utiliser les excédents de cotisations sociales pour compenser la baisse de l'impôt des plus riches ou le déficit de l'État revient à abolir l'essence même de la redistribution sociale et du par-

— En bref —



Cotisations et impôts: gare aux confusions!

L'infographie de Bercy adressée aux contribuables au mois d'août ramène les dépenses publiques à un budget de 1000€ divisé en plusieurs dépenses dont la protection sociale et les dépenses sectorielles. Cette présentation établit une équivalence et donc une confusion entre impôts et cotisations par nature différents.

→ **Les cotisations sociales** sont des versements calculés en pourcentage du salaire, et donnent droit aux salariés.es à la couverture sociale de base. Elles financent exclusivement les prestations sociales.

→ **L'impôt** constitue un prélèvement obligatoire effectué par voie d'autorité par la puissance publique, État et collectivités territoriales, sur les ressources des personnes privées ou morales vivant sur son territoire. Sans contrepartie directe pour le contribuable, il est affecté par les élu.es.

tage des richesses. La Sécu a un avenir. L'enjeu: conforter, améliorer cette redistribution par la revalorisation des prestations sociales, des pensions, l'abaissement de l'âge de départ à la retraite, le financement de la perte d'autonomie.

● **Dossier réalisé par : Soazic Le Lann, Claude Rivé, Deny Nonnet, Jacques Brillet, Jacques Lecoffre**

* Mds €: Milliards d'euros

Branche maladie et dépenses de santé

Dans la branche maladie, la Sécurité Sociale rembourse une partie des dépenses de santé.

La France se distingue par la mixité de son système d'assurance-maladie. Deux types d'opérateurs concourent à la couverture des mêmes soins :

- **La Sécurité Sociale** ou assurance maladie obligatoire (AMO)
- **Les opérateurs complémentaires** (OC) ou l'assurance maladie complémentaire (AMC).

Cette organisation à deux étages s'explique historiquement par le fait que les systèmes de protection sociale complémentaire ont précédé la création des modestes formes d'assurance sociale obligatoire dans la période 1928-1944 puis celle de la Sécurité Sociale en 1945.

Il y a donc eu en 1945 un compromis passé avec les mutuelles : la

« Sécu » allait viser un remboursement des dépenses de santé à 80 %, et les mutuelles prendraient en charge une partie du ticket modérateur, laissé à la charge du patient.

Notre protection sociale de santé est donc à la fois financée par une assurance maladie obligatoire (la « Sécu ») qui est aujourd'hui universelle mais qui offre des remboursements partiels et par une assurance maladie complémentaire.

* Source : Ouvrage numérique FSU sur la protection sociale.

Les dépenses et les prises en charges selon les acteurs. *

En 2018, la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) a été évaluée à 203,5 Mds €, soit 3 037 € par habitant



© SHUTTERSTOCK

- **Les dépenses hospitalières** qui constituent clairement la part la plus importante (46,1%) avec 94,42 Mds €,
- **Les soins de ville** (27%) avec 54,95 Mds €,
- **Les médicaments** (16,1%) avec 32,76 Mds €,
- **Les autres biens médicaux** (7,9%) avec 16,02 Mds €
- **Les transports sanitaires** (2,5%) avec 5,08 Mds €.

En 2018, la CSBM était prise en charge à :

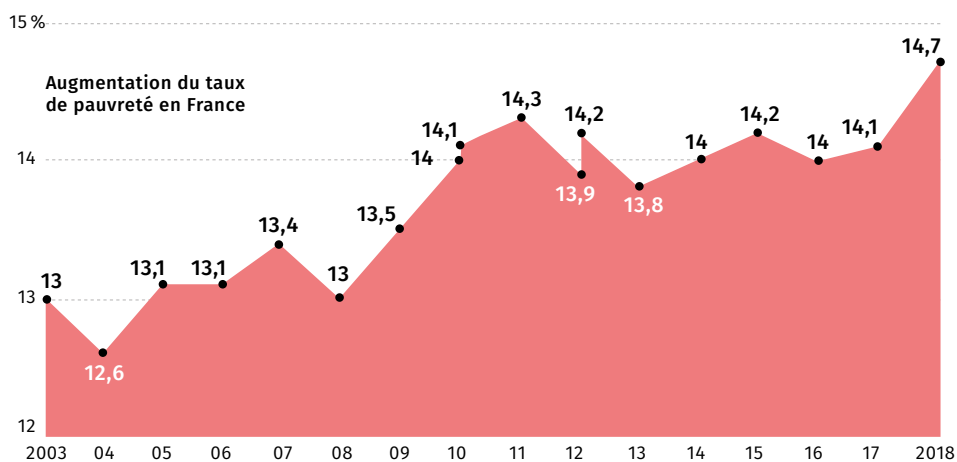
- 78,1% par l'assurance maladie obligatoire (158,9 Mds €),
- 13,4% par les opérateurs complémentaires (27,06 Mds €),
- 1,5% par l'État, CMUC,
- 7% par les ménages.

Ce ne sont là que des moyennes qui recouvrent des disparités importantes selon le poste de dépense. Ainsi, par exemple, la Sécurité Sociale finance à 91,7% les soins hospitaliers mais seulement à 3,9% les frais d'optique.

Les opérateurs complémentaires financent à 5,2% les soins hospitaliers mais à 42,2% les soins dentaires: en cause des prothèses très mal remboursées par l'assurance maladie obligatoire. Ils payent à 74,2% les dépenses en optique, poste peu pris en charge par l'assurance maladie obligatoire. Ils prennent également en charge des prestations liées à la périphérie des soins de santé, comme l'ostéopathie et les cures thermales, ou des suppléments liés à des séjours à l'hôpital, chambre individuelle et télévision par exemple.

À noter que parmi les opérateurs complémentaires, les mutuelles perdent des « parts de marchés » au profit des assurances privées. Elles sont passées de 57,7% en 2009 à 49,9% en 2018.

* Source dépenses de santé en 2018 DREES éditions 2019



Extension de la pauvreté et des inégalités en France

Le 16 octobre, l'Insee a publié une étude qui révèle pour 2018 à la fois une augmentation des inégalités de niveau de vie et une hausse du taux de pauvreté qui atteint 14,7% de la population, soit 9,3 millions de personnes. 400 000 personnes de plus à avoir grossi les rangs de celles et ceux qui vivent en-dessous du seuil de pauvreté de 1 050 € mensuels.

Pour l'Insee, deux grandes mesures expliquent l'accroissement des inégalités: la décision du gouvernement de baisser les APL pour les un.es quand d'autres ont connu une très forte hausse de revenus de leurs dividendes (60%). Cerise sur le gâteau : le gouvernement a mis en place le prélèvement forfaitaire unique qui abaisse la fiscalité sur ce type de revenus, la fameuse flat-tax. Les riches ont donc gagné sur deux tableaux, plus de dividendes et moins d'impôts.

Cette évolution n'est pas une surprise

Les associations d'entraide et de solidarité ne cessent de tirer le signal d'alarme. Le dernier baromètre Ipsos / Secours populaire établit que le manque d'argent et les privations n'ont jamais été aussi durement ressentis par les personnes les plus précaires, celles dont les ressources n'excèdent pas 1 200 euros ; précarité énergétique (+ 6%), difficultés face aux dépenses de logement (+ 10%) ou de vacances (+ 11%). Quand à l'accès aux soins, aucune amélioration en vue.

Cette étude nous rappelle aussi que plus du tiers des français et des françaises ont un niveau de vie inférieur au « revenu minimum décent » nécessaire pour une pleine participation à

la société, que l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) apprécie à hauteur de 1 500 €, bien au-delà du seuil de pauvreté.

Les retraité.es fragilisé.es

Le secours populaire comme le secours catholique notent une fréquentation de plus en plus nombreuse de retraité.es. Bien que les plus de 60 ans y restent sous-représenté.es en comparaison de leur part dans la population générale (7,6% des retraités vivaient sous le seuil de pauvreté en 2017), leur indice de fragilité augmente de manière constante et traduit une précarisation de leur situation. Gageons que les atteintes continues à leur pouvoir d'achat n'inverseront pas la tendance observée.

L'éclairage du CAC 40

Début novembre, on apprenait que la rémunération moyenne des présidents des groupes cotés au CAC 40 a grimpé de 12,4% sur l'année 2018. 5,8 millions d'euros (M€) en moyenne, du jamais-vu depuis 2003! Décidément, le titre de Président des riches n'a rien perdu de son actualité. Le « pognon de dingue » déversé semble bien plus réel et profitable à un bout de la chaîne qu'à l'autre!

● Jacques Lecoffre

— En bref —



© SHUTTERSTOCK

En Europe

L'analyse des mouvements sociaux dans différents pays européens confirme l'émergence d'une forte implication des retraité.es. Elle ne porte pas seulement sur les réformes des retraites. La contribution des retraité.es aux mobilisations sociales est marquante.

C'est particulièrement flagrant en Espagne où le mouvement décrit aux Journées d'automne il y a deux ans se poursuit avec la même force. Les camarades espagnol.es considèrent que leur mobilisation partage avec celle des féministes les mêmes caractéristiques. Ce sont les deux mouvements sociaux les plus importants actuellement en Espagne.

Dans d'autres pays comme en Italie, République Tchèque, Roumanie... La colère des retraité.es contribue beaucoup à la crise politique.

En Belgique, la réforme des retraites est momentanément stoppée.

L'Altersommet s'est donné la tâche de produire un document sur les attaques contre les retraites et les retraité.es dans quelques pays (France, Italie, Espagne, Allemagne, Belgique, Suède). La branche Services Publics de la Confédération Européenne des Syndicats (Epsu) va mener une étude avec les syndicats suédois. Les initiatives du « groupe des neuf » en France sont loin d'être isolées.

– Biblio –

*J'ai lu*L'odeur de la forêt

de Hélène Gestern

ÉDITIONS ARLÉA – 27 €

COLLECTION 1^{ER} MILLE

Hélène Gestern est une écrivaine française née en 1971. Elle vit et travaille à Nancy. Elle est également enseignante-chercheuse à l'Université, où elle est rattachée à un laboratoire spécialisé dans l'étude du lexique. Son magnifique roman *L'odeur de la forêt* aborde la thématique de la photographie de propagande pendant la guerre au travers des cartes postales, point de départ de l'histoire, et traverse le siècle. Une historienne de la photographie hérite de l'album d'un soldat de 14 et de sa correspondance avec un des plus grands poètes du siècle. Peu à peu, elle s'intéresse à lui et découvre parallèlement le journal d'une femme dont il a été follement amoureux.

À partir de ses lettres à lui et de son journal à elle, elle essaie de tirer les fils de leur vie à tous les deux.

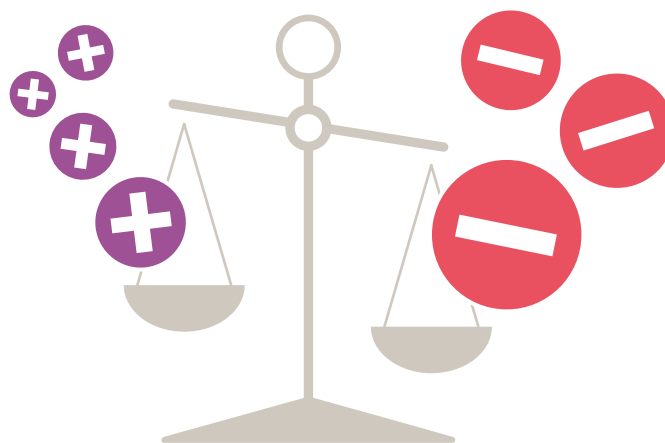
Cette longue histoire en lien avec la « vraie » histoire s'articule autour de belles intrigues, de cheminements personnels émouvants, de rencontres passionnantes.

C'est dense, fouillé, très documenté, l'écriture est magnifique, classique et élégante comme toujours.

732 pages lues en quelques jours, la séduction est totale et assurée.

Françoise Célérier-Echeverria

Les retraites vues par J.P. Delevoye : la baisse des pensions, c'est automatique



Dans son rapport, le haut commissaire emploie 47 fois le mot « équilibre » et 62 fois le terme « financier », l'un et l'autre étant fréquemment liés. Il définit ensuite « un objectif de soutenabilité économique et d'équilibre

financier » qui lui permet de décréter « une règle d'or d'équilibre instaurée pour garantir la pérennité de la trajectoire financière du système de retraite ».

La part dévolue aux retraites dépendra des résultats économiques

Donc, la part dévolue aux retraites – pour être soutenable – dépendra des résultats économiques, et de l'équilibre entre cotisations perçues et pensions versées. Cela semble marqué du sceau du bon sens : sort ce qui rentre. À ceci

près qu'un équilibre se fait, pour qui sait utiliser la vieille Roberval, soit en ajoutant soit en retirant à un des plateaux de la balance. Cela aussi est plein de bon sens...

Premier plateau, on ajoute : « Dans le système universel, le taux de cotisations fixé à 28,12% garantira un montant équivalent de cotisations servant au financement de la retraite. » La part des cotisations serait fixe et liée à l'activité économique, au nombre de cotisant.es donc au nombre d'emplois.

Le second plateau, celui des pensions, serait, pour appliquer la « règle d'or », dépendant du premier. On voit tout de suite que c'est en l'allégeant que l'équilibre serait trouvé et ce, quel que soit le nombre de retraité.es. Nos pensions ont déjà baissé ces deux dernières années et ce nouveau « système universel », dans ses mécanismes, ne ferait qu'accroître cette mauvaise tendance.

C'est pourquoi les retraité.es et les salarié.es doivent s'unir pour combattre ce nouveau système, une machine à perdre. ● **Alain Dercourt**

Le Ciron: des Cérons aux Sauternes

Le Ciron, cette petite rivière dévoilée à juste titre dans les pages de cette revue, est non seulement magnifique bien que discrète, mais elle borde ou traverse les vignobles des Sauternes, Barsac et Cérons.

Elle peut en revendiquer la paternité car elle est en partie responsable du phénomène exceptionnel qui transforme ces vins blancs, issus des cépages Sauvignon, Muscadelle et Sémillon, en somptueux liquoreux.

En effet les eaux du Ciron plus froides, en se heurtant à la Garonne, créent un brouillard qui va favoriser l'apparition d'un champignon microscopique, le Botrytis Cirenica.

Ce champignon va engendrer une « pourriture noble » qui envahit les raisins, fripe et bleuît leur peau. Elle enrichit le raisin en sucres et en glycérine, diminue l'acidité; celui-ci qui titrait 13 degrés avant l'envahissement du Botrytis monte alors à 20 degrés de sucre concentré ramené à 15 degrés pendant la fermentation.

On dit alors que le raisin est « sur mûri » et qu'il convient de le vendanger par « tries » successives.

L'appellation Cérons, moins connue, tire son nom du Ciron; petit territoire AOC, cultivé sur 3 communes, elle produit des vins blancs liquoreux plus légers que ses voisins.

Barsac et Sauternes, parmi les plus prestigieux liquoreux au monde, comblent à la fois les yeux, le nez et le palais, or de la parure, finesse, onctuosité et bouquet. Ce sont Des vins de grande garde, plus de 20 ans, par excellence. ● Jacques Hattable



– Idée recette –



© SHUTTERSTOCK

Cuisses de canard aux pêches

→ Ingrédients :

- 4 belles cuisses de canard
 - 1 boîte de pêches au sirop
 - 1 cuillère à soupe de vinaigre balsamique
 - 1 gousse d'ail, un peu de beurre, poivre et sel
- Ajuster les ingrédients au nombre de convives.

→ Recette :

- Préchauffer le four à 160 °C.
- Mettre les cuisses à rendre leur gras, jeter régulièrement ce gras.
- Sortir les pêches de la boîte, les réserver.
- Badigeonner les cuisses avec le sirop, les mettre dans le plat avec tout le jus de la boîte.
- Ajouter l'ail, saler, poivrer et enfourner.
- Faire cuire pendant au moins 1h30 et arroser souvent avec le jus, en cherchant à caraméliser.
- Avant de servir, faire revenir vos pêches dans une poêle avec un peu de beurre puis déglacer au vinaigre balsamique*.
- Servir les cuisses de canard dans un plat entourées des pêches (ou à l'assiette), accompagnées de pâtes fraîches.

→ Variante :

- Placer les pêches dans le plat au four 15 minutes avant de servir.

Accord subtile: Cérons, Barsac ou Sauternes. Avec une assiette de Roquefort en suivant, vous garderez un seul vin.



© DR

Dans le sud de la Gironde, la vallée du Ciron

Pour découvrir cette pépite qu'est le Ciron, il faut déjà s'aventurer en sud Gironde, quitter les grands axes, pénétrer dans la forêt des landes girondines et se perdre dans les sous-bois de bruyères et de fougères.

La richesse de cette petite rivière s'explique par son cheminement d'une plaine landaise sablonneuse, en passant par les gorges calcaires de Bernos-Beaulac pour rejoindre la Garonne à Barsac. Le Ciron est tellement discret qu'il passe presque inaperçu, mais pourtant ce cours d'eau est d'une richesse exceptionnelle, au point d'être qualifié par les naturalistes d'Arche de Noé de la biodiversité.

De surprise en surprise...

Le Ciron est une rivière à part, qui cache des trésors d'un type particulier. Sur ces berges une hêtraie de plus de 40 000 ans,

étonne les chercheurs de l'INRA qui ne se lassent pas d'étudier ce phénomène unique, quand on sait que les hêtres ont tous trouvé refuge dans les hauteurs des Pyrénées.

Autre miracle, le rôle du Ciron dans l'élaboration des vins d'or de Sauternes. Le brouillard du matin qui s'élève de ses eaux en fin d'été, conjugué à la chaleur de l'après-midi, font se développer cette pourriture noble, secret de la liqueur et des arômes de ces vins.

La vallée du Ciron est aussi riche de sa faune qui abrite quelques espèces rares comme les tortues cistudes, l'écrevisse à pattes blanches, le brochet d'Aquitaine,

la loutre, ou le vison d'Europe. Il existe de nombreuses manières de profiter du Ciron: balades à pied, en vélo, mais aussi descente en canoë depuis Bernos-Beaulac, Préchac ou Villandraut, ou tout simplement baignade dans ses eaux toujours fraîches. Entre pins et chênes, au milieu d'un tapis de bruyères en fin d'été, vous croiserez les incontournables palombières et en saison débusquerez sous les feuilles le cèpe ou les girolles.

Les animateurs et animatrices du Syndicat du Ciron, vous feront partager leur passion pour ce petit bijou

► www.syndicatduciron.com/la-vallee-du-ciron

Chargé d'histoire

Le Ciron a été longtemps un axe de vie important, avec un grand trafic de flottage du bois, ses moulins et installations hydrauliques, ses forges, ses papeteries, dont on peut encore admirer des vestiges.

Les restes de châteaux fortifiés rappelle que l'on est dans le pays de Bertrand de Goth, le pape Clément V, seul pape gascon, dont on peut visiter la sépulture dans l'étonnante collégiale d'Uzeste, et le château fortifié, dans sa ville natale de Villandraut, classés tous les deux monuments historiques.

La reine Margot a aussi laissé sa trace dans le coin, avec le château de Cazeneuve à Préchac.

Il ne faut oublier le gemmage, exploitation des pins des landes pour leur résine, qui fut une activité particulièrement importante dans la région. Voir avec l'office de tourisme du bazadais pour la découvrir.



© DR



© DR

Menaces sur la forêt

La forêt, son mode de vie, sa biodiversité, sont gravement menacées par le projet de LGV Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne

Cette ligne qui installerait un vaste triangle ferroviaire sur le Ciron et certains de ses affluents, trancherait dans le vif ce territoire encore préservé, sous prétexte de gagner quelques minutes pour rallier Paris... À l'heure où l'on s'aperçoit des limites de l'agriculture intensive et

chimique, certains forestiers s'enferment dans la mécanisation à outrance ou succombent aux pesticides sans soucis de l'avenir de la forêt, déjà bien affaiblie par les grandes tempêtes. Mais la résistance est là : ► sepanso.org et ► lea.asso.free.fr
● Soazic Le Lann

À voir, à faire

→ à visiter:

- **Bazas**, petite ville gasconne où l'on peut trouver sur son marché du samedi la gastronomie du Sud Gironde.
- **Saint-Macaire**, cité médiévale.
- **Le domaine de Malagar** à Saint-Maixant, maison familiale de François Mauriac, devenue lieu de culture et de spectacle.
- **Le château Malromé** à Saint-André-du-Bois, dernière demeure du peintre Henri de Toulouse Lautrec.
- **L'écomusée de Marquèze**, dans le Parc naturel régional des Landes de Gascogne qui reconstitue le cadre de vie des habitant-es de la Grande Lande au XIX^e siècle.

→ Des festivités...

- **Avec Uzeste Musical et la compagnie Lubat**, qui fait vivre la culture toute l'année dans le tout petit village d'Uzeste et au mois d'août pendant la Hestejada de las arts.
- **Avec les « Nuits Atypiques »** qui valorise la musique et la culture du monde, tout en étant enraciné dans la culture et la langue occitane qu'elle défend.
- **À Luxey**, petit village des Landes, toute l'année et pendant le festival de musique et arts de la rue Musicalarue en août.
- **Sans oublier toute l'année** les soirées dans les Cercles de Gascogne, appellation contrôlée de cafés associatifs de beaucoup de villages sud-girondins ou landais.

3 QUESTIONS À...



Benoît Teste

Secrétaire National de la FSU en charge du dossier des retraites.

© DR

Avant le Congrès National de Clermont Ferrand, SNUipp Infos retraité.es l'a interrogé.

(1) Tu participes aux rencontres avec le gouvernement sur son projet de réforme. Quel regard portes-tu sur ces échanges et quelle approche y développe notre fédération ?

Le gouvernement les qualifie de concertations. Il y expose un cadre général avec un système par points, la nécessité de transitions et propose des thématiques comme les droits à imaginer, les avantages familiaux. La FSU y porte ses propositions. La FSU discute pied à pied, jusqu'au bout. Sans naïveté. Nous avançons des alternatives et montrons que le système doit et peut être amélioré. Pas question de demander le statu quo ni d'afficher la seule opposition au projet! Ce travail nous aide à mobiliser, car c'est l'intervention des personnels et de la population en général qui fait toujours la différence!

La FSU défend les personnels qu'elle représente, mais dans le cadre de l'intérêt général. Les différents régimes, hérités de l'histoire, portent la trace de conquêtes sociales dans différents domaines. L'égalisation doit se faire par le haut. Nous travaillons à toutes les convergences possibles.

(2) Tu qualifies le projet de système de retraites par points d'enjeu de société. Peux-tu préciser ?

Le projet gouvernemental correspond à la vision libérale de la société. L'inégale répartition des richesses est la clé, le blocage, voire la diminution de la part des richesses

actuellement consacrée aux retraites de 14% du PIB aujourd'hui est l'objectif. Les libéraux ne voient la retraite que comme un filet de sécurité minimal. Cette logique prévaut déjà quand le gouvernement refuse toute indexation des retraites actuelles supérieures à 2 000 € brut. Et les autres sont diminuées. Moins brutalement, mais toutes sont tirées vers le bas au prétexte que leur coût est insoutenable. C'est faux! Actuellement, les régimes ne sont pas déficitaires du fait des sacrifices imposés aux retraités par les contre-réformes successives. Ce sont les bas salaires, les exonérations de cotisations patronales, les injustices salariales faites aux femmes, le chômage qui les fragilisent.

Le schéma libéral invite les salariés qui en ont les moyens à se payer une épargne individuelle complémentaire. L'objectif est de transférer l'épargne vers la financiarisation d'où la défiscalisation des versements.

La communication gouvernementale reprend parfois nos mots. Mais le système n'est ni simple (quelle valeur du point chaque année? quel âge retenu?) ni juste (fonctionnaires, enseignants visés, femmes encore plus victimes d'inégalités).

(3) Quelles sont les perspectives pour les retraités ? Pour les actifs et actives ?

Les retraités ont permis la création de richesses et le développement de la société. Leur apport reconnu, ces citoyennes et citoyens doivent avoir le même niveau de vie que les actifs. Leur appauvrissement est néfaste pour l'économie, pour leur investissement dans la société. Le recul de l'âge de la retraite va à contre-courant de l'histoire: diminution du temps de travail dans la semaine, congés payés, retraites à 60 ans. Il est coûteux: une personne de plus de 60 ans sur deux n'est plus en activité, au chômage, en maladie ou épuisée.

Le projet inquiète et mobilise de plus en plus. Les fragilités de la majorité gouvernementale apparaissent. Le système pourrait, nous dit-on, ne pas s'appliquer à tout le monde, ou aux personnes entrant dans l'emploi en 2025... Après deux reports successifs, le premier après les élections européennes de 2019 puis après les municipales de 2020, les tergiversations témoignent de l'inquiétude gouvernementale. Attention cependant, elles entretiennent aussi le flou pour tromper et démobiliser dans cette période de colères multiples.

L'action doit donc monter en puissance et associer les personnes en activité et celles en retraite. Nous devons frapper un grand coup dans les semaines qui viennent et travailler aux suites à donner. Le pays est riche. Il a les moyens de répondre aux besoins de la société et peut notamment offrir la garantie de bonnes retraites à toutes et tous! ● **Propos recueillis par Claude Rivé (avant la grève du 5 décembre)**